COMITÉ VENDÉE
FFHANDBALL

RÈGLEMENT PARTICULIER
U13F - U12M – U11F – U11M
SAISON 2026-2027

ARTICLE 1 - **FORMULE**

Le championnat se déroule sur 2 phases

- **Temps de jeu :**

U13F	U12M	U11F	U11M
3x15	**3x14**	**3 x 13 mn**	
Pause de **5 mn** entre chaque tiers temps			

Rappel : Les changements de côté doivent être appliqués à chaque tiers temps

- **Exclusion :** 1 mn
- **Réducteur de but** :

U13F	U12M	U11F	U11M
NON	**OUI**		

- **Taille des ballons** :

U13F	U12M	U11F	U11M
T0 (48-50)			

- **Engagement :**

U13F	U12M	U11F	U11M
Au **centre** du terrain		Au **Gardien**	

- **Jet de 7m :**

U13F	U12M	U11F	U11M
Ligne 7 m		Ligne de Zone	

- **Nombre de joueurs sur la feuille de match** : 12 joueurs maximum et 5 au minimum.
- **Nombre de joueurs/joueuses sur le terrain :**

U13F	U12M	U11F	U11M
6 + 1		**5 + 1**	

- **Imposition de forme de défense** sur chaque tiers temps **dans l'ordre** du tableau

U13F	U12M	U11F	U11M
1/3 temps défense demi-terrain ou tout terrain 1/3 temps défense demi-terrain, tout terrain ou étagée 1/3 temps Libre			

« L'AMÉNAGEMENT DES RÈGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAÎNEURS ET DES ARBITRES » (cf. document en fin de ce règlement).

⚠ **MISE EN PLACE DE RÉDUCTEURS DE BUTS**

Réducteurs de buts - validation des buts

Si les réducteurs de but sont en toile souple : Le but **n'est pas accordé** si le ballon touche cette toile avant de pénétrer intégralement dans le but. Il y a alors renvoi du gardien.

Si les réducteurs sont en mousse dure : On considère que le réducteur se comporte comme la barre transversale de la cage à laquelle il est fixé : Application de la règle classique.

ARTICLE 2 - **CONSTITUTION DES POULES**

- **Première phase**

¬ **U13F** : 3 x poules de **5 équipes** et 1 poule de **6 équipes** : Matchs simple sur 5 dates

¬ **U12M** : 4 x poules de **5 équipes** et 1 poule de **6 équipes** : Matchs simple sur 5 dates

¬ **U11F** : 1 x poule de **5 équipes** et 1 poule de **6 équipes** : Matchs simple sur 5 dates

¬ **U11M** : 1 x poule de **5 équipes** et 1 poule de **6 équipes** : Matchs simple sur 5 dates

Dans le cas où un club engage 3 équipes, la COC offre la possibilité d'avoir 2 équipes en poule de brassage. Il est évident que la COC sera attentive à ces collectifs et le club s'engage à maintenir une hiérarchie de niveau de jeu des 3 collectifs.

PRÉCISION :

➢ **2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

ATTENTION 1er tour de coupe de Vendée **U13F** et **U12M** le **21-22 Novembre 2026**

DEUXIÈME PHASE : reprise 7-8 Nov 2026

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

ARTICLE 3 – **QUALIFICATION**

U13F	U12M	U11F	U11M
2014-2015-2016	2015-2016-2017	2016-2017-2018	

Rappel : 3 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – RÈGLE DITE DE « BRÛLAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

En championnat jeune **départemental**, La règle de brûlage ne s'applique pas entre les différentes divisions d'une même catégorie (ex : ***U13F D1*** vs ***U13F D2***).

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

- **Est considéré comme catégories supérieure :**

*(**R** = Régional / **D** = Départemental)*

U13F	U12M	U11F	U11M
U15F_R **U15F_D**	**U14M_R** **U14M_D**	**U13F_D**	**U12M-D**

La limite est fixée à 3 rencontres au rang supérieur, le N est de 4 pour la 1ére phase puis à 10 en 2ème phase 2026-27

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

ARTICLE 4 - MUTATIONS

– Cf . Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité,** par un juge-arbitre jeune du club recevant

ARTICLE 6 - HORAIRES DES MATCHS

	U13F	U12M	U11F	U11M
Samedi	13h30 à 17h30	10h à 11h30 et 13h30 à 17h30		
Dimanche	9h30 à 11h30 et 13h30 à 17h	9h30 à 11h30		

ARTICLE 7 : RESULTATS / CLASSEMENT

Championnat U11F et U11M

Le match est organisé en trois mini-matchs, avec remise à zéro du score après chaque tiers-temps.

Le gain du match est déterminé par les points obtenus sur les trois périodes :

- Victoire sur un tiers-temps : 2 points
- Match nul : 1 point
- Défaite : 0 point

Il y a donc 6 points en jeu au total, soit 2 points par tiers-temps.

Exemple :

	Tiers-temps 1	Tiers-temps 2	Tiers-temps 3	Total
Équipe A	8	14	7	**2 pts**
Équipe B	13	7	11	**4 pts**

Dans cet exemple :
- l'équipe B gagne le 1er tiers-temps → **2 points pour B** ;
- l'équipe A gagne le 2e tiers-temps → **2 points pour A** ;
- l'équipe B gagne le 3e tiers-temps → **2 points pour B**.

Résultat final : équipe B 4 points / équipe A 2 points.

Chaque tiers-temps constitue ainsi un **mini-match avec un nouvel enjeu**.

Championnat U13F et U12M

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

- Forfait ou pénalité : 0 point - Score : 0 – 10

Irrégularités de qualification :

Toute irrégularité de qualification amène une pénalité pour son équipe. Perte de match :
L'équipe pénalisée perd le match et ne marque pas de point (0 point).
Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 fois 30 minutes.
Le score pris en compte est de 0-10 pour toutes les autres (tournois compris).

En aucun cas, le score acquis par l'équipe qui a gagné sur le terrain n'est conservé, même s'il est plus favorable que celui affecté à la pénalité.

Les mêmes irrégularités répétées amèneront à chaque match concerné une pénalité.

Les irrégularités sont signalées aux clubs concernés. Cette décision est susceptible de réclamation auprès de la commission sportive départementale, avant d'être entérinée, lors de la prochaine réunion de la commission.

Deux pénalités = un Forfait (3 Forfaits = FORFAIT GENERAL)

ARTICLE 8 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

L'AMÉNAGEMENT DES RÈGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAÎNEURS ET DES ARBITRES

CONSTATS :

Il nous apparaît clairement, au début de la formation du jeune joueur, que les formes de jeu proposées et pratiquées par nos équipes jeunes (moins de 8 et moins de 10 ans), sont des formes de jeu issues du mini-handball sur de grands espaces et avec faible densité de joueurs jusqu'en - de 10.

Nous avons ensuite un pseudo jeu d'adultes à partir des U12.

Cela pose des problèmes essentiels dans la formation des jeunes joueurs **(l'âge d'or des apprentissages).**

Un passage du jeu sur grand espace au petit espace trop brutal dans les catégories - de 12 ans, avec pour constante, une très mauvaise occupation de l'espace de jeu. Trop peu de formes de jeu différentes jusqu'en moins de 14 ans, qui ne favorisent pas l'évolution des comportements individuels des joueurs par manque de situations et de problèmes différents à résoudre.

A partir de la catégorie - de 12 ans (voire - de 14), des formes de jeu calquées sur celles des adultes, notamment avec des défenses très (trop) proches de la zone qui n'incitent pas les joueurs à mettre de l'activité (notamment dans la profondeur) ainsi que du dynamisme.

Il y a peu d'intention défensive. Les moins de 12 ans sont passifs en défense, l'intention première est d'attraper le joueur sans se soucier du ballon. Nous souhaitons développer les intentions défensives par le travail de l'interception et de la subtilisation : les jeunes joueurs doivent en effet avoir pour première intention de récupérer le ballon.

LA DÉMARCHE DE L'ETD

On a pris le parti d'imposer des règles défensives (= la disposition des joueurs sur le terrain est différente sur chaque tiers-temps (au moins deux différentes.)

Nous espérons que les aménagements proposés induiront des nouveaux savoir-faire chez le jeune défenseur et par ricochet chez l'attaquant.

L'enfant apprend progressivement à modifier sa pratique pour s'adapter aux exigences de la situation. Voir, reconnaitre et agir. Utiliser le bon savoir- faire dans la bonne situation.

Dès lors, nous faisons l'hypothèse qu'en mettant en place un environnement particulier grâce à l'aménagement de certaines règles, nous parviendrons progressivement à obtenir de nos jeunes en formation les comportements favorables à l'atteinte du « haut niveau ».

EXPLICATION DES TIERS TEMPS

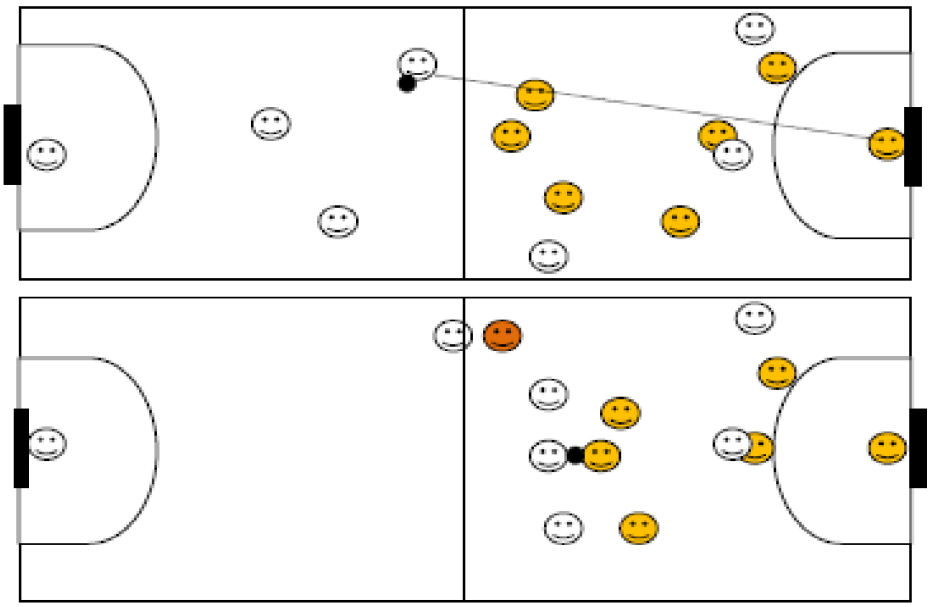
Faire dans n'importe quel ordre,

1. **Un tiers-temps demi-terrain.** *(C'est le minimum, ils peuvent défendre plus haut)*

Les oranges défendent :

Les savoir-faire associés :

- se répartir les joueurs
- **se placer** entre l'attaquant et le but à défendre. Protéger le secteur central
- **S'orienter** pour voir le ballon et l'adversaire.
- Donner priorité au porteur du ballon si son adversaire s'est fait passer. Ce n'est pas une défense individuelle stricte.
- **se replacer :** redescendre lorsque le ballon progresse (image 2). Le défenseur en orange foncé est mal placé (il est trop haut)



2. Un tiers temps étagé.

Voici un exemple d'une défense dite « 1/5 » avec un joueur plus haut que les autres.
Les intentions sont les mêmes que sur le 1er tiers temps.
Il est possible de défendre plus haut.
Il est possible de défendre avec 2 ou 3 joueurs avancés.
Attention : La défense demi-terrain est une défense étagée.

3. Un tiers-temps libre. /!\ Uniquement pour les catégories U13F et U12M

Vous pouvez sur ce tiers-temps, faire la défense de votre choix.
Tout terrain, demi-terrain, étagée (1/5 ; 2/4 ; 3/3 ou alignée 0/6)
N'oubliez pas :
Plus vous défendez haut, plus il y a d'espace, plus la défense est difficile.
Mais elle apporte des savoir-faire nouveaux.
Faites attention au rapport de force pour choisir votre défense.
Nous devons former nos joueurs de demain !

Gaël Doret – CTF 8

COMITÉ VENDÉE
FFHANDBALL

COUPE DE VENDEE Jeune

Ouverte aux équipes engagées dans le championnat U13 Féminin et U12 Masculin
Engagement automatique. Une seule équipe par club.

Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe jeunes doit le signaler au comité avant le 01 octobre

BULLETIN DE DÉSISTEMENT
COUPE DE VENDÉE 2026/2027

Document à compléter et retourner avant le 01 octobre à l'adresse suivante :

6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB : .....

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

U13F	U12M
☐	☐

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)

.....
.....
.....
.....